



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL DU 24 OCTOBRE 2022

**De la session ordinaire tenue au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos (Québec) J9T 2L8**

Les membres du conseil d'administration :

PRÉSENCES

M^{mes} Marie-Claude Auger
Carolane Bouchard
Laurence Boutin
Sylvette Caron, via TEAMS
Martine Dionne, via TEAMS
Élise Gingras, via TEAMS

MM. Éric Bourque, via TEAMS
Olivier Duchesne
Marco Labrecque
Jacquelin Roy, président,
Stéphane Saulter, via TEAMS
David Simard

ABSENCE

Diane De Serres

Les directions de services :

M^{mes} Johanne Godbout, secrétaire générale et directrice du Service du Secrétariat général
et des communications
Marie-Hélène Grondin, directrice du Service de l'enseignement et des services
complémentaires

MM. Francis Audet, directeur du Service des ressources matérielles
Pascal Germain, directeur du Service des ressources financières
Maxime Pellerin, directeur du Service des ressources humaines
Yannick Roy, directeur général
Yvan Desrochers, responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par monsieur Jacquelin Roy.

Il est 19 h.

1.1 Assermentation de trois nouvelles administratrices

Le directeur général présente les nouvelles administratrices du conseil d'administration, mesdames Carolane Bouchard, Laurence Boutin et Martine Dionne, respectivement représentant de la communauté soit en gestion des ressources financières, des personnes âgées entre 18 et 35 ans et en gestion des ressources humaines. Il s'agit d'un second mandat pour madame Dionne.

Tel que prévu à l'article 143.3 au 3^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique, les trois ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

En vertu du 2^e alinéa de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, elles ont pris connaissance, signé et déposé leurs déclarations d'engagement et d'intérêts devant le conseil d'administration.

1. Ouverture de la séance

CA-7639-22

2.—ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

- 1.1. Assermentation de trois nouvelles administratrices
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 août 2022
4. Intervention de l'assemblée
5. Rapport du directeur général
 - 5.1 a) Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et collusion 2022-2023
 - b) Contrats conclus CSSH SEAO 2021-2022
 - c) Autorisation au SCT 2021-2022
 - d) CSSH Nombre et valeur des contrats par année
 - 5.2 Rapport d'activités
 - 5.3 Reddition de comptes
6. Rapport des services
 - 6.1. Enseignement
 - 6.1.1. Population scolaire officielle au 30 septembre 2022
 - 6.2. Ressources financières
 - 6.2.1 Listes ventes pour taxes – MRC
 - 6.2.2. Régime d'emprunt à long terme
 - 6.3 Ressources humaines
 - 6.3.1. Présentation des résultats du sondage de satisfaction et du bien-être des employés
 - 6.4 Ressources informatiques
 - 6.5 Ressources matérielles
 - 6.5.1 Autorisation des dépôts
 - a) Du projet de réfection du gymnase au pavillon La Calypso de l'école secondaire d'Amos;
 - b) De la demande d'acquisition de locaux modulaires
 - 6.6 Secrétariat général
 - 6.6.1. Ajout d'un bâtiment à la liste des écoles et des centres et de l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes de la Passerelle 2022-2023
 - 6.6.2. Dépôt des rapports annuels des établissements projet rapport annuel CSS Harricana
7. Rapport des comités
 - 7.1 Gouvernance et éthique
 - 7.2 Ressources humaines
 - 7.2.1 Dépôt de l'évaluation de la direction générale (Reporté)
 - 7.3 Transport
 - 7.4 Vérification
8. Affaires diverses
9. Date de la prochaine rencontre
10. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur David Simard,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté ;

QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE



CA-7640-22

3. — ADOPTION DU
PROCÈS VERBAL DU
15 AOÛT 2022

Document déposé :

- Procès-verbal du 15 août 2022.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Duchesne,
QUE le procès-verbal du 15 août 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

5. Rapport du directeur général

5.1 Rapports du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)

Documents déposés :

- Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion 2022-2023 ;
- Liste des contrats conclus par organisme public du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;
- Autorisations au SCT 2021-2022 ;
- Statistiques portrait personnalisé du SCT.

a) Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et collusion 2022-2023.

Le responsable des applications des règles contractuelles (RARC), monsieur Yvan Desrochers, résume le plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion 2022-2023.

D'abord, il mentionne que les membres du comité gestion des risques du CSS Harricana ont analysé, identifié et évalué les 45 risques associés aux 10 familles proposées par l'UPAC. Il présente sommairement le portrait 2020-2021 du CSS Harricana en lien avec l'attribution de contrats. Il indique que ces quelques statistiques concernent l'attribution de contrats de plus de 10 000 \$ pour l'année de référence soit : 21 065 847 \$ de contrats publiés dans le SEAO (10 000 \$ et +), lesquels ont été attribués ainsi : 20 531 826 \$ par appels d'offres publics (97 %), 132 850 \$ par des appels d'offres sur invitation (1 %) et 401 170 \$ attribués de gré à gré (2 %). Dans les faits, les responsables de la gestion contractuelle ont donc attribué 98 % des contrats par des appels d'offres sur invitation ou par des appels d'offres publics. Seulement 2 % des contrats ont été attribués de gré à gré.

En ce qui concerne l'analyse des 45 risques identifiés, celui identifié dans le plan de gestion des risques pour l'année 2022-2023 est associé à la confidentialité de l'information.

En conclusion, le RARC souligne que le CSS Harricana possède une équipe expérimentée, qualifiée et très compétente à ces postes clés. Ainsi, les responsables en place sont en mesure de développer des mesures d'atténuation pour prévenir les possibles risques en matière de corruption et de collusion.

b) Contrats conclus CSSH SEAO 2021-2022.

Le RARC présente la liste des contrats conclus pour l'année scolaire de référence. Sur 32 contrats octroyés, 17 l'ont été sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, pour un total de 13 160 541 \$ et 15 contrats de gré à gré pour un montant de 374 327 \$.

c) Autorisation au Secrétariat du conseil du Trésor (SCT) 2021-2022.

Pour l'année scolaire 2021-2022, en fonction de l'application de la politique d'approvisionnement, le directeur général a autorisé 28 contrats pour un montant total de 7 731 125 \$.

d) CSS Harricana Nombre et valeur des contrats par année.

Finalement, le RARC conclut sa présentation avec le portrait des statistiques du CSS Harricana en gestion des règles contractuelles du 1^{er} avril 2021, évalué par le Secrétariat au conseil du Trésor.

Pour le sommaire des activités contractuelles, 20 904 593 \$, répartis pour 35 contrats ont été octroyés soit : 7 contrats d'approvisionnement pour 662 706 \$, 16 en services pour 3 361 947 \$, 12 pour des travaux de construction totalisant 16 879 940 \$ et finalement aucun pour des achats en technologie de l'information.

En ce qui concerne l'évaluation de la conformité des pratiques en gestion contractuelle, le taux de conformité du CSS Harricana, avec ses publications dans le SEAO, s'élève à 95,9 % pour l'année 2021-2022.

En ce qui concerne, le respect de certaines obligations du cadre normatif, le CSS Harricana performe bien avec un résultat parfait de 100 %. Pour la reddition de comptes ainsi que pour la conformité et l'exactitude des publications SEAO, il obtient un taux de 89 %. Finalement, pour la conformité des documents d'appel d'offres, le taux s'élève à 92,9 %.

5.2 Rapport d'activités

Document déposé :

- Rapport d'activités.

Le directeur général dépose son rapport d'activités couvrant la période du 20 juin au 21 octobre 2022.

20 juin :
Coordination
Gestion spéciale

21 juin :
Rencontre équipe-école NDSC
Rencontre FCSSQ
Rencontre direction établissement

22 juin :
Rencontre Ville/CSSH

27 juin
Coordination
Rencontre direction FP
Comité consultatif de transport

28 juin :
Rencontre direction établissement

29 juin :
Rencontre avec des parents - plaintes

4 juillet :
Coordination
Rencontre avec Fonds Ange-Gardien
Rencontre CRT
Rencontre suivi probation
Rencontre direction ajointe au secondaire

6 juillet :
Comité consultatif de gestion



7 juillet :

Rencontre direction établissement – suivi plaintes

8 juillet :

Suivi de dossier – résiliation contrat de brique

Rencontre direction de service

2 août :

Rencontre comité de mise en candidature

8 août :

Coordination

9 août :

Présentation de tests psychométriques

Entrevues poste direction adjointe à l'école secondaire d'Amos

11 août :

Conseil d'administration ADGSQ

Rencontre FCSSQ

12 août :

Conseil d'administration ADGSQ

Rencontre FCSSQ

15 août :

Coordination

Rencontre direction de service – suivi de dossiers

16 août :

Rencontre – Jeux du Québec

Rencontre avec responsable du Service des transports

17 août :

Comité consultatif de gestion

Rencontre avec le sous-ministre – Rentrée scolaire 2022

19 août :

Rencontre responsable du service de garde

Inauguration du Centre d'éducation des adultes La Passerelle (MÉDIA)

25 août :

Conférence de presse/Amos-MRC d'Abitibi (MÉDIA)

Rencontres équipe-école de l'école Landrienne et NDSC Barraute

30 août :

Coordination

Rencontre action collective 7 CSS

31 août :

Rencontre équipe-école Preissac

1er septembre :

Session extraordinaire du bureau de direction

2 septembre

Rencontre direction de service

Rencontre direction conseil - suivi de dossiers

Comité ressources humaines

6 septembre :

Coordination
Gestion spéciale
Rencontre comité de mise en candidature

7 septembre :
Rencontre directions de service
Rencontre avec les nouvelles directions adjointes

8 septembre :
Rencontre Congrès ADGSQ 2024
Rencontre équipe-école Launay et Trécesson Direction générale

9 septembre :
Rencontre CPDP
Forum des DG

12 septembre :
Coordination
Rencontre suivi Serge Beaudin

13 septembre :
Comité TIC
Rencontre de coordination – visite pour les Jeux du Québec

14 septembre :
Comité consultatif de gestion

15 et 16 septembre :
Conseil d'administration ADGSQ

19 septembre :
Coordination
Rencontre Yvan Desrochers – suivi de dossiers
Présentation de l'appel d'offres du mandat image de marque employeur

20 septembre :
Suite du comité consultatif de gestion du 14 septembre
Rencontre directions de service – suivi de dossiers

22 septembre :
Tables régionales des directions générales
Comité stratégique CAG-MEQ

23 septembre :
Conseil général FCSSQ

3 octobre :
Coordination
Rencontre équipe-école école secondaire d'Amos
Rencontre direction de service

5 octobre :
Rencontre CRT
Rencontre équipe-école école alternative
Rencontres de directions de service

6 octobre :
Comité pilotage COP

7 octobre :
Rencontre équipe-école Sacré-Cœur/St-Viateur

11 octobre :
Coordination

12 octobre : Comité consultatif de gestion

13 et 14 octobre :
Conseil d'administration ADGSQ

17 octobre :
Coordination
Comité de pilotage COP

18 octobre :
Coordination – COP
Séance extraordinaire du conseil d'administration

19 octobre :
Comité d'engagement pour la réussite des élèves
Rencontre du comité central de planification des mesures d'urgence

20 et 21 octobre :
Bureau de direction FCSSQ
ENTREVUES

19 août 2022 – Prise de parole, conférence de presse, inauguration de la Passerelle

22 août 2022 – Entrevue avec Mélissa Aubert, journaliste, TVA, pénurie de main-d'œuvre.

23 août 2022 – Entrevue avec Martin Guindon, journaliste, Radio-Canada, pénurie de main-d'œuvre.

24 août 2022 – Entrevue avec Lydia Blouin, journaliste, MédiAT, pénurie de main-d'œuvre, Foire de l'emploi et rentrée scolaire.

25 août 2022 – Prise de parole, conférence de presse, Jeux du Québec 2026

5.3 Reddition de comptes

Document déposé :

- Reddition de compte.

Le directeur général dépose sa reddition de compte pour la période du 20 juin au 24 octobre 2022.

6. Rapport des services

6.1 Enseignement

6.1.1 Population scolaire officielle au 30 septembre 2022

La directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires mentionne que pour l'année 2022-2023, le CSS Harricana accueille 3 496 élèves. Au cours des 5 dernières années, la population se stabilise pour le centre de services scolaire.

Documents déposés :

- Sommaire décisionnel ;

- Population scolaire officielle 2022.

6.2 Ressources financières

Documents déposés :

- Sommaire de décision ;
- Liste de vente pour taxe – MRC.

CA-7641-22

6.2.1— ADOPTION
LISTE DE VENTES POUR
TAXE— MRC D'ABITIBI
AU 19 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique, le CSS Harricana doit préparer, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires de la MRC d'Abitibi excluant la Ville d'Amos ;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification du CSS Harricana a pris connaissance de cette liste lors de sa séance du 24 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que cette liste doit être soumise au conseil d'administration pour approbation, selon l'article 340 de ladite loi ;

CONSIDÉRANT qu'il faille transmettre avant le début du mois de novembre, l'état approuvé aux secrétaires-trésoriers des municipalités concernées ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Duchesne,

QUE ce conseil adopte la liste faisant état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires ;

QUE le directeur général, monsieur Yannick Roy, soit et il est autorisé à transmettre l'état approuvé des taxes scolaires aux secrétaires-trésoriers des municipalités concernées pour les immeubles situés sur le territoire de ce centre de services scolaire.

ADOPTÉE

CA-7642-22

6.2.2 — ADOPTION
RÉGIME D'EMPRUNT À
LONG TERME

Documents déposés :

- Sommaire de décision : Adoption du régime d'emprunts à long terme ;
- Lettre.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le CSS Harricana (l'« Emprunteur »), souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 12 606 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt, en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités ;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2022 ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marco Labrecque,

1. QU'UN régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 12 606 000 \$, soit institué ;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, pendant la durée du présent régime d'emprunts, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé ;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement ;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre ;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur ;
 4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
 5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté, en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus ;
 6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 - Le directeur général, Yannick Roy ;
 - Le directeur du Service des ressources financières, Pascal Germain ;
 De l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes ;
 7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE

6.3 Ressources humaines

Document déposé :

- Rapport sur la satisfaction et le bien-être du personnel.

6.3.1 Présentation des résultats du sondage de satisfaction et du bien-être des employés

Les directions du Service des ressources humaines et de celui du secrétariat général et des communications présentent les faits saillants des résultats du sondage de satisfaction et du bien-être des employés du CSS Harricana.

Methodologie

Question méthodologie, le questionnaire utilisé provient du site de l'Ordre des conseillers des ressources humaines agréés (CRHA). Quelques questions ont été ajoutées pour mieux répondre aux besoins organisationnels. Les six dimensions évaluées par ce sondage concernent la motivation, l'environnement professionnel et physique, le climat de travail, la reconnaissance et le développement organisationnel. Un sondage Forms a été réalisé du 22 septembre au 6 octobre 2021. Un courriel a été envoyé à l'ensemble des membres du personnel du CSS Harricana, toutes catégories professionnelles confondues, soit 1 036 employés. Pour être représentative de cette population, la taille de l'échantillon devait contenir au moins 68 répondants. Dans les faits, 363 questionnaires ont été reçus et complétés. Le sondage a suscité beaucoup d'intérêt des répondants avec 1 501 commentaires. Tous ces commentaires ont été lus, traités, codifiés et regroupés en thème pour faciliter l'analyse. Ces données qualitatives ont donné un éclairage aux questions évaluant le niveau de satisfaction.

7 faits saillants

1. Le niveau de satisfaction général situe à 75 % face aux dimensions évaluées soit la motivation, l'environnement professionnel et le climat de travail. Dans le contexte pandémique et de pénurie de main-d'œuvre, ce sont de bons résultats mais ils indiquent des irritants importants à considérer et à régler pour ne pas détériorer cette situation favorable.
2. Pour les employés de l'Harricana, l'implication lors des décisions constitue la reconnaissance la plus importante. La consultation dans les milieux est déterminante pour les membres du personnel pour qu'ils se sentent parties prenantes de la situation, des solutions et ultimement la décision, si celle-ci est légitime à leur niveau.
3. Les irritants majeurs à diminuer sont en ordre de priorité : surcharge de travail; les problèmes d'aération et l'embellissement de l'environnement de travail, ainsi que le manque de temps de concertation et de ressources.
4. L'esprit d'équipe et le leadership des directions sont de grandes forces des milieux. L'Harricana peut compter sur des équipes fortes et solidaires dans ses milieux lesquelles peuvent s'appuyer sur des gestionnaires possédant une bonne crédibilité et un excellent leadership.
5. Pour améliorer la rétention des nouveaux employés, un standard d'accueil et de formation doit être déployé rapidement. Une déficience importante dans l'accueil des nouveaux employés, toutes catégories confondues a été mentionnée par les répondants.
6. Les résultats de l'analyse qualitative du sondage démontrent l'importance et impacts des activités de rassemblement pour la motivation et la reconnaissance. Dans le développement organisationnel, les activités de rassemblement et de mobilisation sont appréciées et atteignent leurs objectifs.
7. Les employés de l'Harricana affirment dans une proportion de 84 % que leur travail les stimule et les pousse à se dépasser. Ils affirment aimer leur travail. Ils apprécient beaucoup leur autonomie professionnelle et la force de leur équipe.

En conclusion, l'importance des interventions mineures pour régler plusieurs petits irritants améliorant considérablement la qualité de vie au travail des membres de l'Harricana devient une priorité pour les gestionnaires cette année. Pour les prochaines années, le défi organisationnel de l'Harricana constitue la surcharge de travail. Cependant, pour relever ce grand défi, l'organisation compte sur la force des équipes de travail et le leadership des directions.

6.4 Ressources informatiques

Aucun sujet traité à ce point.

6.5 Ressources matérielles

CA-7643-22

6.5.1 A) — PROJET DE RÉFECTION DU GYMNASE AU PAVILLON LA CALYPSO DE L'ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS

6.5.1 Autorisation des dépôts

Document déposé :

- Sommaire décisionnel.

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux majeurs de reconstruction du gymnase du pavillon La Calypso de l'école secondaire d'Amos ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux dépassent la capacité budgétaire du Centre de services scolaire Harricana ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer le projet à la sous-mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale (Ajout d'un gymnase) du ministère de l'Éducation ;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur David Simard,

Ce conseil d'administration autorise le directeur général et le directeur du Service des ressources matérielles à déposer un projet de reconstruction du gymnase du pavillon La Calypso de l'école secondaire d'Amos.

ADOPTÉE

CA-7644-22

6.5.1 B) — DEMANDE D'ACQUISITION DE LOCAUX MODULAIRES

Document déposé :

- Sommaire décisionnel.

CONSIDÉRANT la réalisation de plusieurs projets de construction de rénovation sur les bâtiments du Centre de services scolaire Harricana ;

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont difficilement réalisables en cohabitation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir des modulaires afin de relocaliser des classes en période de travaux ;

CONSIDÉRANT QU'une mesure soit disponible afin d'acquérir des modulaires ;

IL EST RÉSOLU QUE sur proposition de madame Marie-Claude Auger,

Ce conseil d'administration autorise le directeur général et le directeur du Service des ressources matérielles à déposer une demande d'acquisition de modulaires à la sous-mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale (Demande d'acquisition de modulaire).

ADOPTÉE

6.6 Secrétariat général

CA-7645-22

6.6.1 — AJOUT D'UN BÂTIMENT À LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE LA PASSERELLE 2022-2023

Documents déposés :

- Sommaire décisionnel ;
- Liste des écoles et des centre 2022-2023 ;
- Acte d'établissement 2022-2023 ;
- Entente entre le CÉA de la Passerelle et Les Jardins du Patrimoine.

CONSIDÉRANT la résolution CA-7634-22 relative à l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025 déterminant la liste des écoles et centres et des actes d'établissements 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un code de bâtiment pour le financement de groupe d'éducation des adultes ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marco Labrecque,

QUE ce conseil adopte l'ajout d'un bâtiment à la liste des écoles et des centres 2022-2023 et l'acte d'établissement 2022-2023 du Centre d'éducation des adultes de la Passerelle.

ADOPTÉE

6.6.2 Dépôt des rapports annuels des établissements projet rapport annuel CSS Harricana

Documents déposés :

- Tableau des rapports annuels de gestion d'un conseil d'établissement déposé ;
- Rapports annuels de gestion d'un conseil d'établissement.

En conformité à l'article 82 de la LIP, soit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire, la secrétaire générale confirme la réception de tous les rapports.

7. Rapport des comités

7.1 Gouvernance et éthique

Aucun point traité.

7.2 Ressources humaines

7.2.1 Dépôt de l'évaluation de la direction générale (Reporté)

Ce point a été reporté à la prochaine séance.

7.3 Transports

Aucun point traité.

7.4 Vérification

Aucun sujet traité.

8. Affaires diverses

Aucun point traité.

9. Dates de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le 12 décembre 2022.


CA-7646-22

10. — LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Duchesne,

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 11.

ADOPTÉE


Jacquelin Roy, président


Johanne Godbout, secrétaire générale